

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 05/08/2024 - A2024/009543 - 1977 B 00538 - 311 903 496 - BBM ET ASSOCIES

BBM & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
311 903 496 RCS GRENOBLE

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin, à huit heures,

Les associés de la société « BBM & ASSOCIES », société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €, divisé en 13.090 actions de quotité égale, dont le siège est à SEYSSINET-PARISSET (38170), 18 rue de la Tuilerie, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Roland WOINET, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les membres du Comité social économique, invités à participer à l'assemblée conformément à l'article L. 2312-25 du code du travail, sont absents et excusés.

L'assemblée procède immédiatement à la désignation du bureau.

L'assemblée est présidée par la société EXIGO 2, en sa qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Thomas SPALANZANI.

Monsieur Franck SERRATRICE est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité social économique.

A la suite de cette communication, le Comité social économique n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Nomination de Directeurs généraux,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

oOo

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir entendu les explications de son président, décide de nommer en qualité de directeurs généraux pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

- Monsieur Johan DELANGLE, né le 6 novembre 1985 à Lyon (69), de nationalité française, demeurant 79 rue Jacquard 69004 LYON.
- Monsieur Nicolas GAY, né le 29 mai 1987 à Lyon 2^{ème} (69), de nationalité française, demeurant 6 impasse de la Fontaine 38760 VARCES-ALLIERES-ET-RISSET.
- Madame Maria Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD, née le 23 mai 1982 à Fafe (Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 14 rue des Fleurs 38170 SEYSSINET-PARISSET,
- Monsieur Franck GIROLET, né le 13 février 1986 à Grenoble (38), de nationalité française, demeurant 50 allée des Dauphins Bâtiment C 38330 Saint-Ismier.

Monsieur Johan DELANGLE, Monsieur Nicolas GAY, Madame Maria Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD, Monsieur Franck GIROLET, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous les mêmes limitations que celles applicables au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Johan DELANGLE, Monsieur Nicolas GAY, Madame Maria Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD, Monsieur Franck GIROLET, intervenant aux présentes, déclarent chacun en ce qui le concerne, accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être conféré, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, incapacité ou interdiction de nature à faire obstacle à sa nomination.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

CERTIFIE CONFORME

Le Président

P. / EXIGO 2

Thomas SPALANZANI

DocuSigned by:
 Thomas SPALANZANI
33600812EDC74BE...